

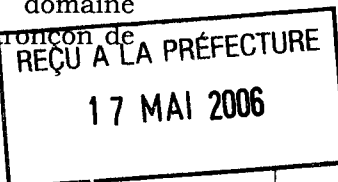
Conseil Général Haut-Rhin

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

ARRETE N°2006-009 DOF

du **15 MAI 2006**

PORTANT déclassement dans le domaine
privé du Département de l'ancien tronçon de
la RD 419 à HELFRANTZKIRCH



Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 25 février 2005 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement dans le domaine privé départemental de l'ancien tronçon de la RD 419 à HELFRANTZKIRCH ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 13 avril 2006 décidant le déclassement de ce terrain et son reclassement dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin,
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

1/2

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement de l'ancien tronçon de la RD 419 à HELFRANTZKIRCH, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement de ce terrain dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

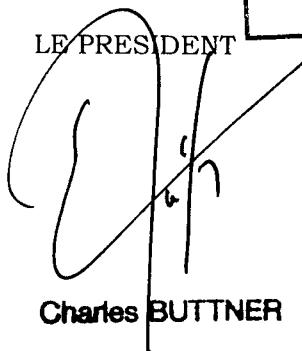
Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIRT
Monsieur le Directeur du DOF
Monsieur le Maire de la Commune de HELFRANTZKIRCH,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Fait à COLMAR, le 15 MAI 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
17 MAI 2006

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 17 MAI 2006
Publication - 9 JUIN 2006

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Yves GLASS

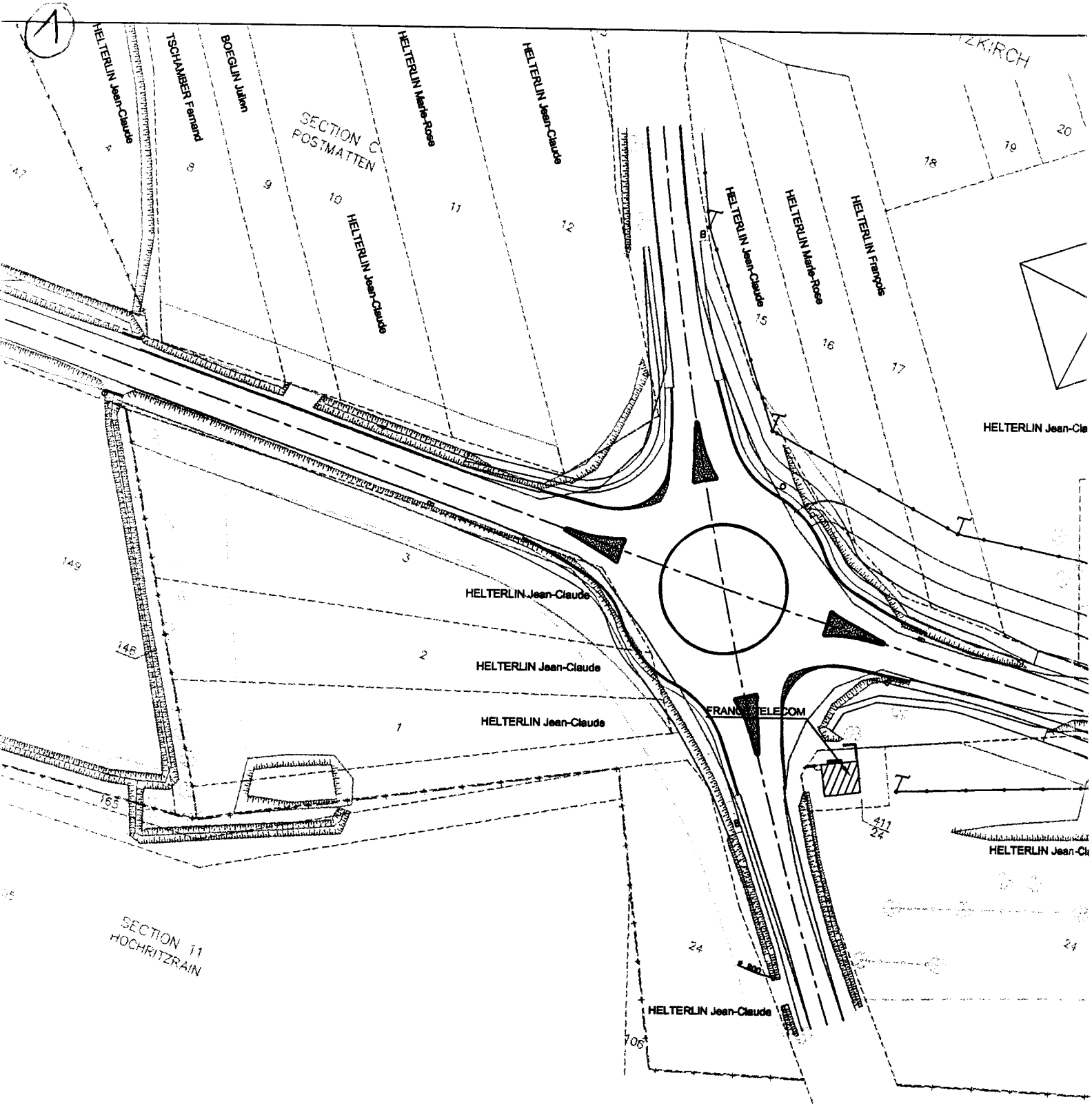
Copie certifiée conforme
Colmar, le 22 MAI 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
le Directeur des Opérations Foncières
et Immobilières,

Yves GLASS

PLAN

RD 419 – Commune de HELFRANTZKIRCH

Déclassement de l'ancien tronçon de route



SECTION C
POSTMATTEN

SECTION 11
HOCHRITZRAIN

FRANZ SELEDOM

WZKIRCH

HELTERLIN Jean-Claude

FISCHMAYER Fernand

BOEGLIN Julien

HELTERLIN Marie-Rose

HELTERLIN Jean-Claude

HELTERLIN Jean-Claude

HELTERLIN Marie-Rose

HELTERLIN Françoise

HELTERLIN Jean-Claude

HELTERLIN Jean-Claude

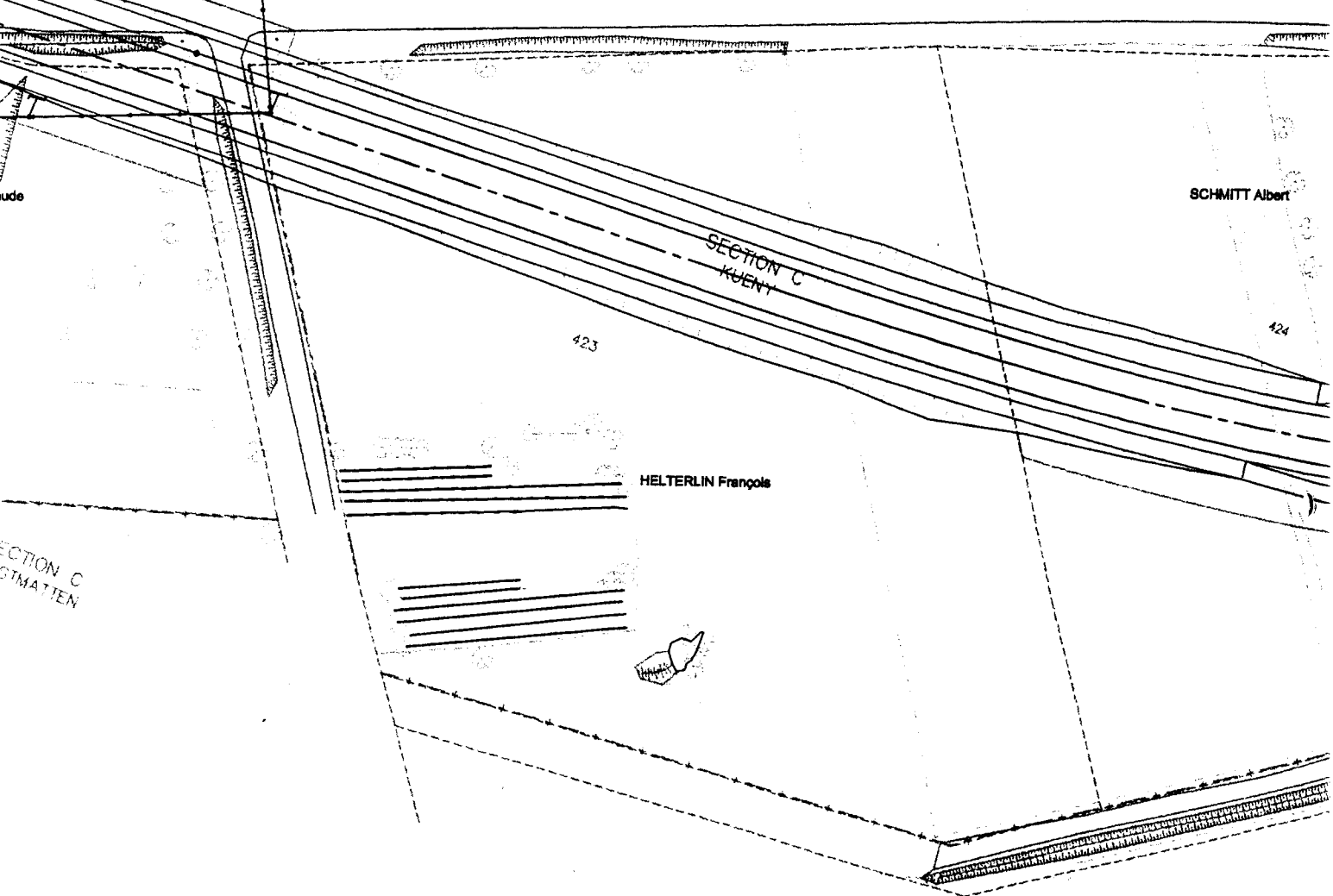
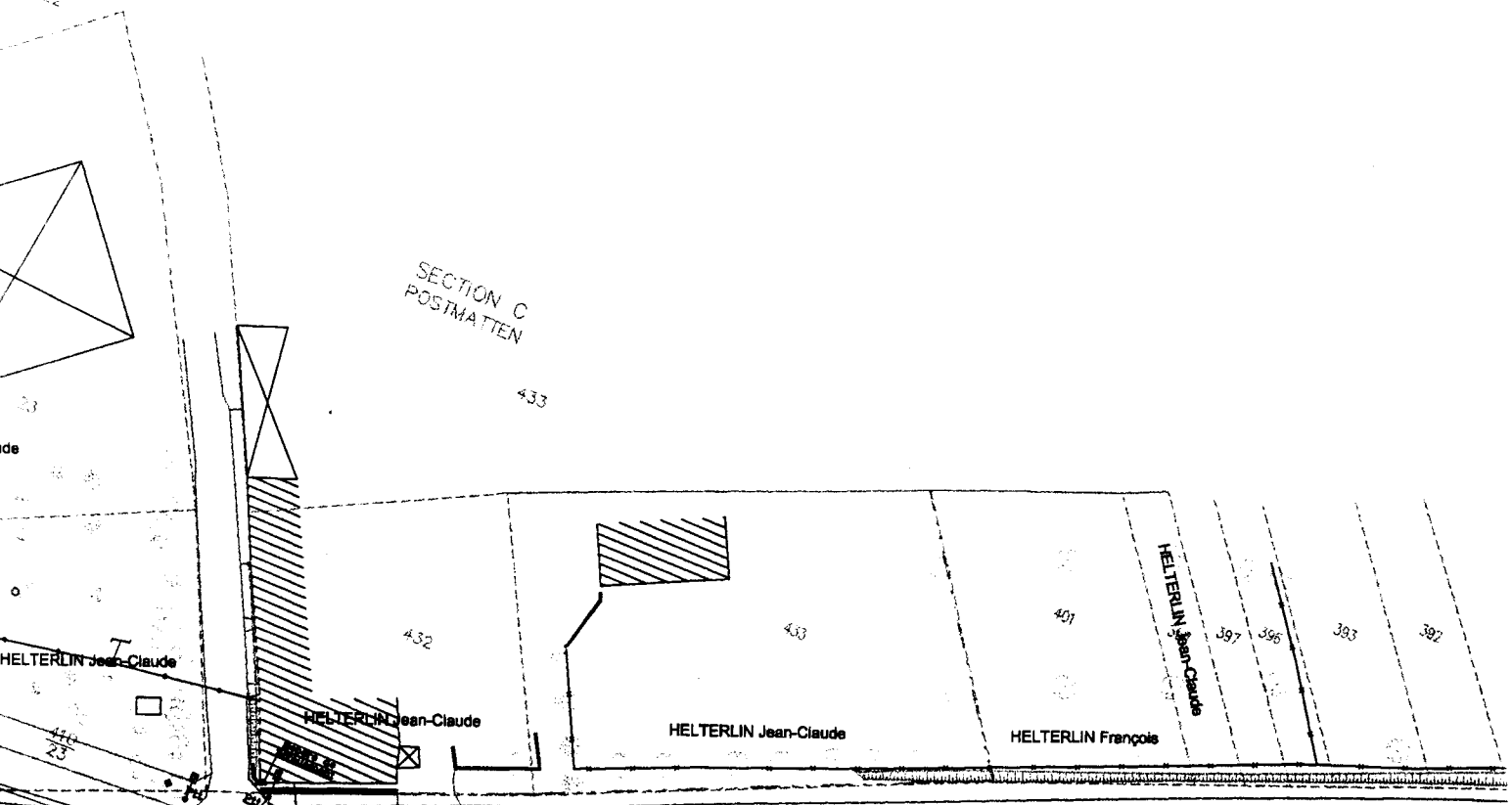
HELTERLIN Jean-Claude

HELTERLIN Jean-Claude

HELTERLIN Jean-Claude

HELTERLIN Jean-Claude

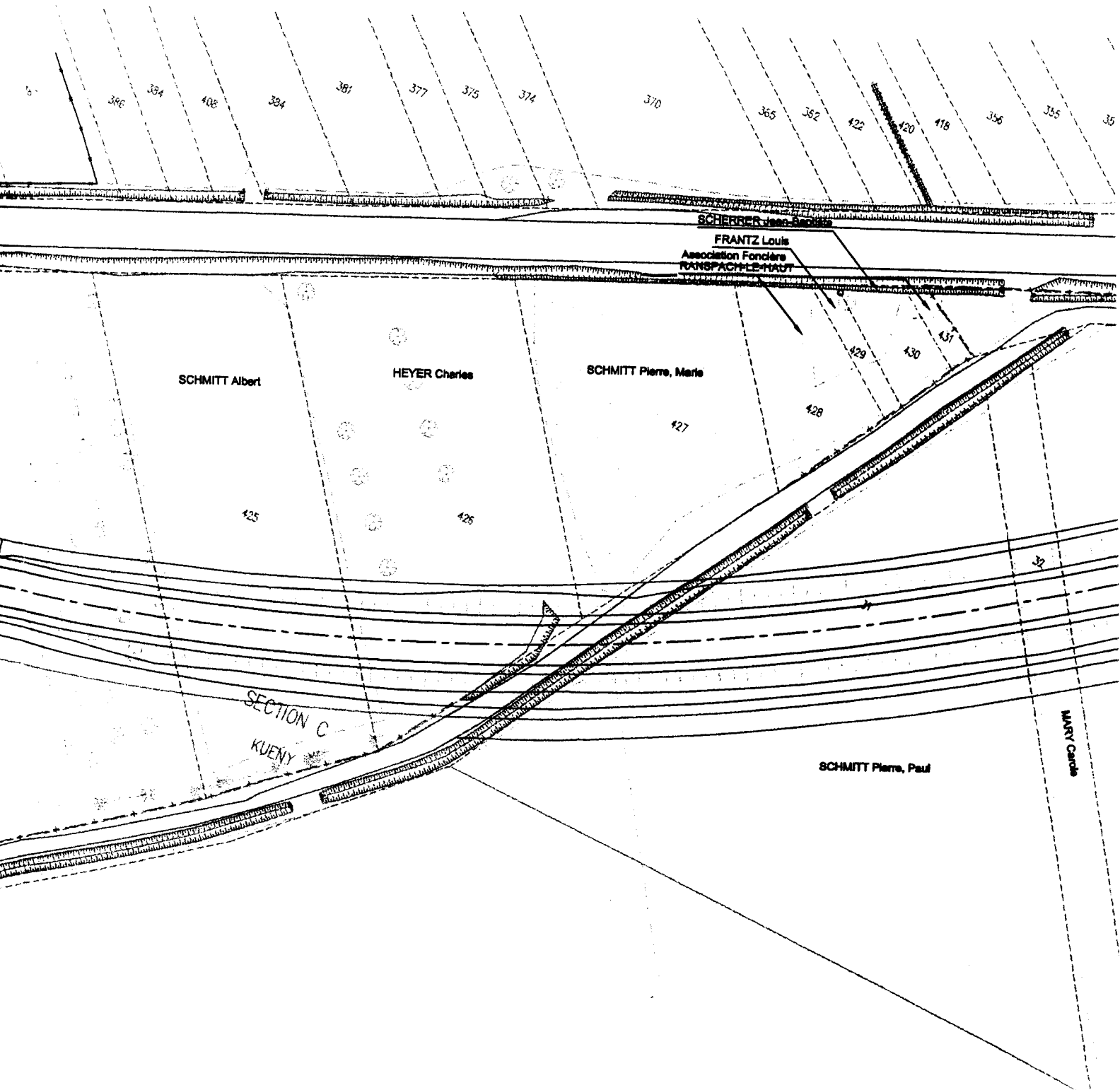
S.
PO



3

Commune de HELFRANTZKIRCH

SECTION C
KUENY



SCHERRER Jean, Emile

FRANTZ Louis
Association Foncière
RANSPACH-LE-HAUT

SCHMITT Albert

HEYER Charles

SCHMITT Pierre, Marie

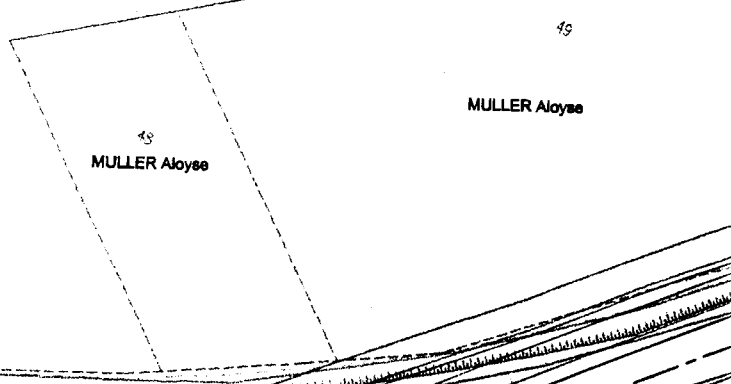
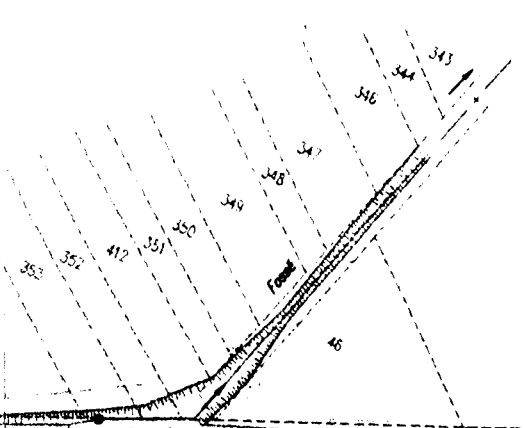
SECTION C
KUENY

SCHMITT Pierre, Paul

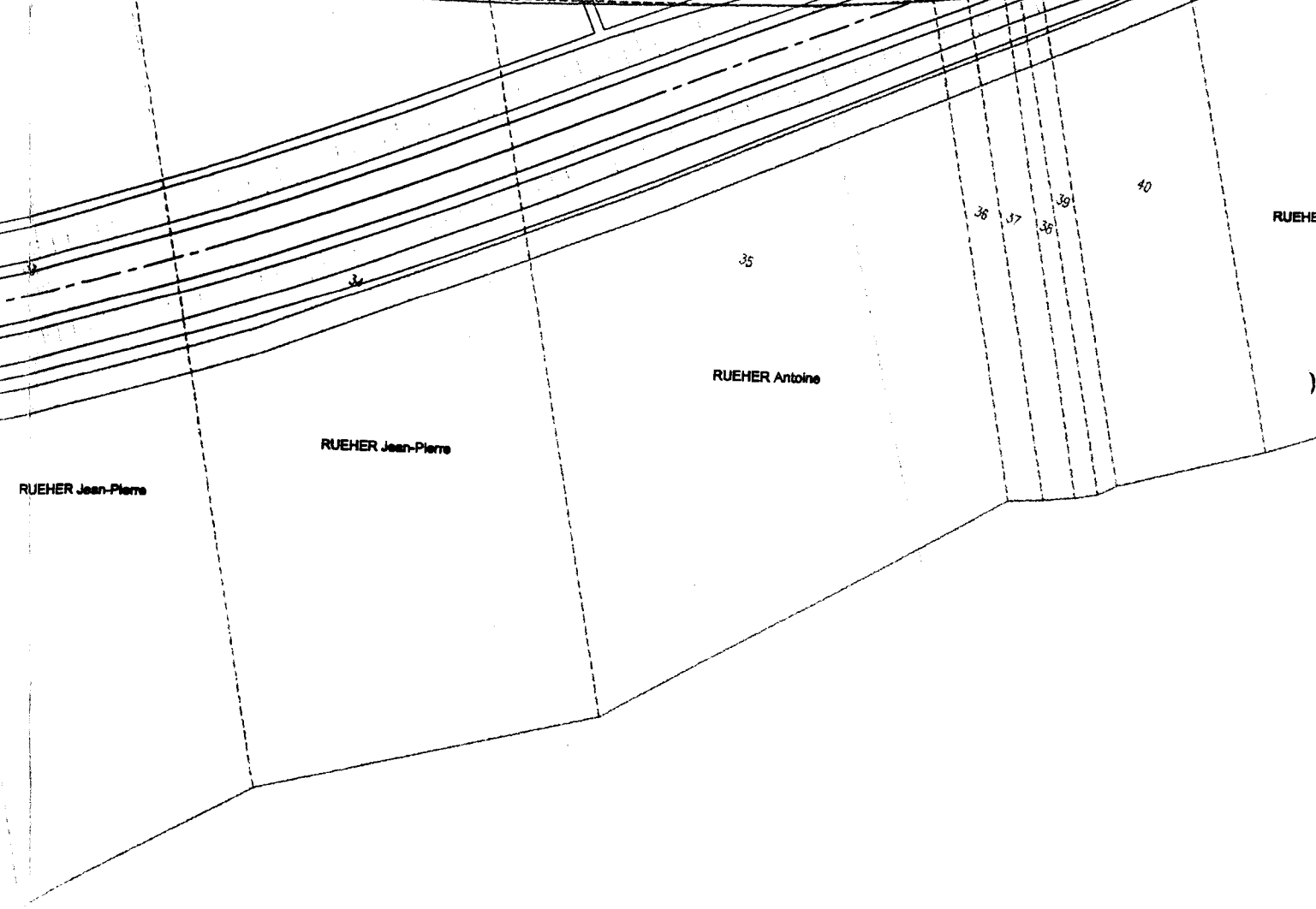
MARY Carole

Commune de RANSPACH-

SECTION 8
HINTER DER STRASSE



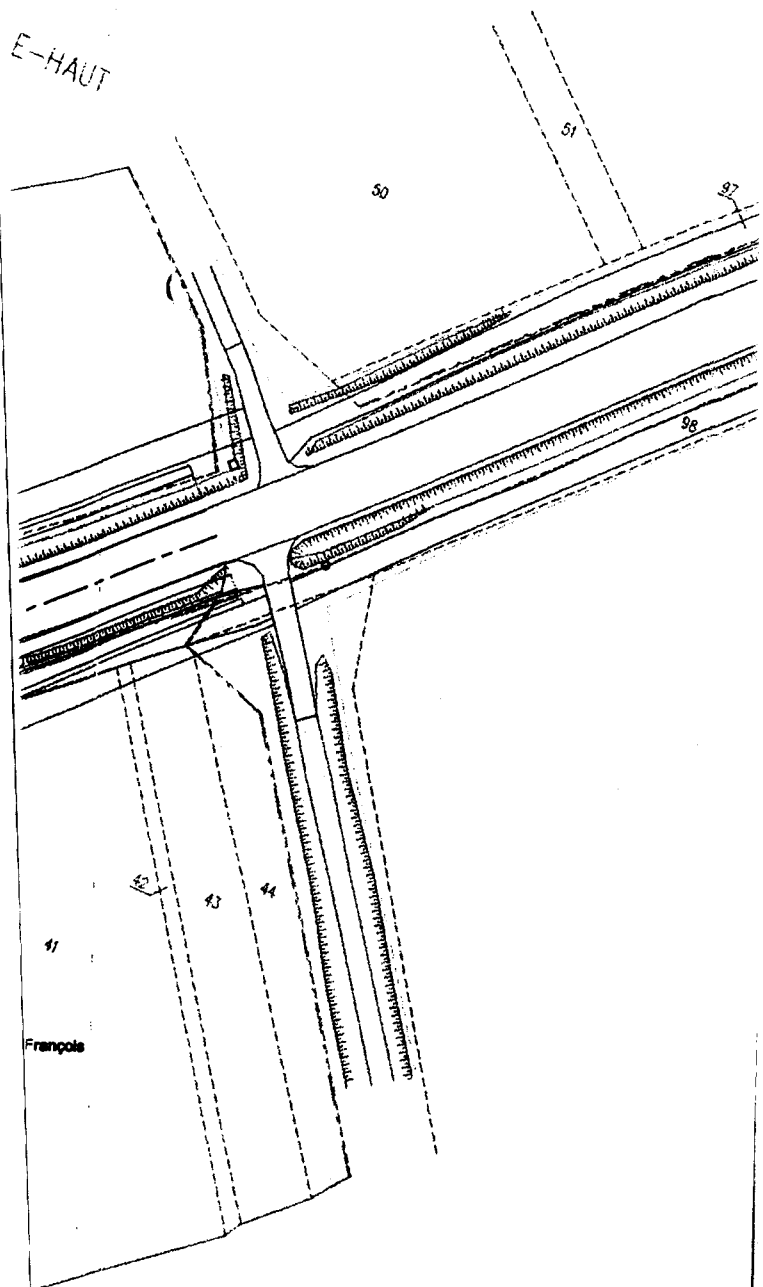
Association Foncière de RANSPACH-LE-HAUT.



5

SECTION 8
GROMEN

E-HAUT



Français